

**Avis adopté**

Séance plénière du 11 octobre 2023

*10 préconisations pour le pouvoir d'achat en Outre-mer*

**Déclaration du groupe CFE-CGC**

Le pouvoir d'achat et la cohésion sociale sont des piliers indissociables pour des Outre-mer prospères, équitables et solidaires. Depuis trop longtemps, nos compatriotes ultramarins ont fait face à des défis économiques et sociaux majeurs, avec un coût de la vie bien supérieur à celui de l'hexagone. Les manifestations de ces dernières années ont été le cri du cœur d'une population qui demande à juste titre une meilleure justice sociale.

Aussi, les données récentes fournies par l'INSEE et l'IEDOM sont alarmantes. En effet, les prix dans les territoires ultramarins sont globalement supérieurs à ceux de la métropole, avec des écarts allant jusqu'à 55% en Polynésie française. Ces disparités économiques créent une pression insoutenable pour ces derniers, renforcées par la crise sanitaire du coronavirus.

Si elles sont mises en œuvre, les préconisations proposées dans cet avis permettront d'améliorer les conditions de vie économiques et sociales particulièrement difficiles en Outre-mer et de réduire la précarité liée au chômage élevé, aux faibles revenus et à la vie chère qui asphyxient les ménages, tout en préservant l'emploi local.

Notre groupe apporte particulièrement son soutien :

- à la préconisation 1 relative à la mise à disposition par les centres communaux d'action sociales sur financement de l'Etat, de chèques dédiés à l'aide alimentaire, à l'énergie, au transport, à l'eau et au logement, pour les foyers les plus modestes afin d'augmenter le pouvoir d'achat ;
- à la préconisation 5 relative au renforcement des moyens de contrôle de la concurrence dans le secteur de la distribution en Outre-mer ;
- aux préconisations 9 et 10 relatives à la préparation de la réforme de l'octroi de mer qui vise à assurer davantage de transparence dans la formation des prix, à élargir l'assiette pour permettre de décharger certains produits taxés à taux réduit, tout en maintenant un financement pérenne pour les Collectivités territoriales. Pour prévenir toute hausse inflationniste, il est proposé de mettre en place un contrôle des prix et des marges brutes pendant la période transitoire.

Aussi, il est à noter que les conventions collectives, ainsi que plusieurs lois françaises notamment celles relatives à l'obligation de publication des comptes annuels et à la pratique des marges arrière ne sont pas appliquées dans les Outre-mer. Leur mise en œuvre participerait pourtant au renforcement du dialogue social dans ces territoires.

Par ailleurs, nous saluons la synergie entre les travaux de la délégation aux Outre-mer et ceux de la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur « Le coût de la vie dans les collectivités territoriales ». Il devient donc impératif pour l'État de se saisir de ces préconisations cruciales et de mobiliser des ressources supplémentaires pour améliorer le pouvoir d'achat et renforcer la cohésion sociale en Outre-mer.

Pour conclure, nous adressons nos félicitations et remerciements au président de la délégation, à l'administration, aux rapporteurs ainsi qu'à l'ensemble des membres ayant participé à ces travaux.

Le groupe CFE-CGC votera cet avis.